Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

ID: 084-248400160-20230202-DEL2023_020-DE

Publié le 06/02/2023

Berger Leviault

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REC

The second of the second secon

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire : 33 En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 25

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0 Séance ordinaire du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-huit heures

Date de convocation

Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage Le 26 janvier 2023 M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE: MME SYLVETTE GILL, MME CHRISTINE WINKELMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Délibération n°2023-020

Rapporteur: M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Groupement de commandes portant sur

la réalisation d'un schéma directeur des

eaux pluviales sur le territoire intercommunal / APPROBATION Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention-cadre de groupements de commandes signée par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et ses huit communes membres,

Vu la délibération n°2022-096 autorisant le Président à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commande relatif à l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal,

Considérant qu'un groupement de commande a été constitué afin de confier à un bureau d'études la mission de réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales couvrant le territoire intercommunal,

Considérant que deux offres ont été reçues à l'issue de la publication du marché,

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 084-248400160-20230202-DEL2023_020-DE

Considérant que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie pour l'occasion le 31 janvier 2023, a décidé d'attribuer le marché à la société EGIS EAU pour un montant maximum de 99 744 €HT, soit 119 692,80 €TTC, comprenant la modélisation la plus importante (plus de 15 hectares) pour l'analyse des zones inondables et de ruissellement,

Considérant que la répartition financière, définie dans le formulaire d'adhésion approuvé par délibération n°2022-096, prévoit le financement de 50% de l'étude par la Communauté de communes,

Considérant que le montant incombant à la Communauté de communes dépasse la délégation dont dispose le Président en matière de marchés publics (40 000 € HT).

Délibération
n°2023-020
Groupement de
commandes portant sur
la réalisation d'un
schéma directeur des
eaux pluviales sur le
territoire
intercommunal
/ APPROBATION

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à signer, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commande, le marché mutualisé portant sur la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Autorise le Président à signer, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commande, le marché mutualisé portant sur la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal, et les éventuels avenants qui en découleront.

Précise que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget annexe assainissement 2023, à l'article 2031 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance.

Julien MERLE

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le: 06/02/2023

Et notification

Du: 06/02/2023